



Communiqué de presse

Succès de l'atelier régional de Dakar sur le transfert de technologie et la santé publique

Carouge, le 19 avril 2017 - L'ONG **Yolse, Santé Publique & Innovation**, basée à Genève, dont le but est de promouvoir des solutions durables, innovatrices, intégrées et concrètes pour améliorer la santé publique dans les pays d'Afrique francophone subsaharienne vous informe qu'elle a organisé un atelier du 10 au 12 avril 2017 à Dakar en partenariat avec le gouvernement sénégalais, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et avec le soutien du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

L'atelier s'est achevé sur un **succès** en raison de la résolution prise par les délégués des pays représentés d'appuyer leur Ministre de tutelle afin de créer **une commission interministérielle dédiée à l'accès aux médicaments et à la promotion de l'innovation pharmaceutique**, ceci sur **recommandations de YOLSE et ses partenaires de la CNUCED, du PNUD et de l'ONUSIDA**. En effet, cette commission constituerait un organe durable qui permettrait d'améliorer la communication entre les ministères concernés, elle rendrait plus efficace les prises de décisions, les orientations politiques et les stratégies nationales en matière de santé publique. La cohérence et la stratégie qui en résulteraient faciliteraient l'assistance technique en matière d'utilisation des flexibilités de l'ADPIC, la création de compétences pour absorber le transfert de technologie et de savoir faire, la mise en place des projets de production locale de médicaments, la collaboration avec les experts et les partenaires financiers. Dès lors, l'accès et la disponibilité des médicaments ainsi que les technologies abordables pourront être assurés.

Cet atelier a par ailleurs été accueilli avec beaucoup d'intérêts par les autorités sénégalaises et les délégués de 5 pays d'Afrique francophone. Il a été marqué par la présence de nombreux orateurs hautement spécialisés, provenant d'organisations internationales, du milieu académique, du secteur public et privé. Il fait suite à celui organisé à Genève le 23 novembre 2015 portant sur la sensibilisation relative à l'intégration de la période transitoire pour les PMA sur décision du 6 novembre 2015 du Conseil des ADPIC prorogeant la période transitoire pour les PMA jusqu'en 2033.

En effet, à côté de la création de la commission interministérielle, les discussions ont porté sur la promotion des **conditions cadres favorables à l'approvisionnement en médicaments génériques et l'acquisition d'une base technologique nécessaire aux projets de production locale de médicaments**. Personne n'ignore que **la population de l'Afrique subsaharienne** est celle dont l'accès aux médicaments essentiels de base est la plus faible. Si un effort a été accompli quant au prix des médicaments, ceux-ci restent encore largement inaccessibles, car ils sont fortement protégés par des brevets, de même que les outils de diagnostique. L'**Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle** (ADPIC) mentionne à son art. 66.1 que des exemptions par

rapports aux obligations prévues par l'ADPIC sont possibles afin que les Pays les moins avancés (PMA, catégorie créée par les Nations-Unies) disposent de la flexibilité et de temps afin de se doter d'une base technologique durable et compétitive. Ces exemptions portent notamment sur les brevets. Le 6 novembre 2015, le Conseil des ADPIC a pris une décision concernant la période transitoire en faveur des PMA relative aux produits pharmaceutique qui permet à ces pays de ne pas reconnaître les brevets des médicaments jusqu'au 1er janvier 2033. La **Déclaration de Doha** (Accord sur les ADPIC et la santé publique) renforce les droits humains afin que les pays en développement et les PMA puissent agir pour leurs enjeux vitaux et notamment par la promotion de l'accès aux médicaments essentiels pour tous. L'**Accord de Bangui**, acte qui institue l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), régit la propriété intellectuelle au sein de ses Etats membres et a pour but de mettre la législation de ses Etats en conformité avec les textes internationaux. Il porte notamment sur les brevets d'invention. Un nouvel acte portant révision de cet Accord a été signé à Bamako le 14 décembre 2015 afin de palier à différentes faiblesses. En effet, cet acte prend en compte la décision du conseil des ADPIC du 6 novembre 2015.

Ces avancées théoriques devraient donc être prochainement mises en œuvre dans les pays concernés et ainsi permettre un meilleur accès à la santé de la population de l'Afrique subsaharienne.

Nous remercions très chaleureusement les autorités sénégalaises, la CNUCED, le PNUD, l'ONUSIDA, l'OMC, l'UEMOA ainsi que les délégués des Ministères de la santé et des Ministères de l'industrie et du Commerce des pays représentés pour leur soutien politique, financier et/ou leur participation.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au site **Yolse, Santé Publique & Innovation** qui se trouve à l'adresse suivante: www.yolse.org

La Directrice exécutive
Mme Safiatou Simporé Diaz